

Compte-rendu du COSP de l'Inspé de l'académie de Limoges

Réuni le 13 novembre 2019

Liste des membres ayant voix délibérative présents.....	2
I. Approbation du compte-rendu du COSP du 9 juillet 2019 :	3
II. Bilan de la rentrée 2019-2020 :	3
II.1 Master MEEF 1 ^{ère} année :	3
II.2 Master MEEF 2 ^{ème} année :	3
III. Entrée en Master MEEF :	4
III.1 Les épreuves de positionnement :	4
III.2 Les stages :	6
IV. Actualités de la réforme pour la formation des enseignant·e·s :	7
V. Questions diverses :	8

Liste des membres ayant voix délibérative présents

Mme BOUSSELY	PRAG – Inspé de l'académie de Limoges
M. DURAND	Enseignant 1 ^{er} degré – référent ASH
M. FAYOL	Président du COSP – Professeur d'Université
Mme FLOREANI	Représentante du SCD de Limoges
M. GAUDIN	MCF – Pôle d'ingénierie pédagogique – Inspé de l'académie de Limoges
M. LAURENCIER	Chef d'établissement – Lycée P. Eluard à Saint-Junien
Mme LAURIE	IEN-ET-EG
Mme MOREAU	DIFOR – Rectorat de Limoges
Mme PAUTAL	PRCE – Inspé de l'académie de Limoges
M. REMONDIERE	MCF – Inspé de l'académie de Limoges
M. TERRAZ	Doyen de la FST de Limoges
Mme VALIERE	Tutrice second degré – Collège M. Genevoix à Couzeix

Liste des membres ayant voix délibérative représentés

M. ARNAUD	Professeur EPLE
M. ARZOUMANIAN	IA-IPR de mathématiques
M. AVISSEAU	Doyen de la FLSH de Limoges
M. FATET	MCF – responsable formation 2 nd degré – Inspé de l'académie de Limoges
Mme ORLAY	IA-DASEN de la Haute-Vienne
Mme SALOMON	MCF – Inspé de l'académie de Limoges
M. SAUVIAT	Doyen de la FDSE de Limoges

Liste des membres ayant voix consultative présents

Mme ISIDORE	Responsable scolarité, Inspé de l'académie de Limoges
Mme LEGROS	Adjointe à l'administrateur provisoire – MCF – Inspé de l'académie de Limoges
M. LEOPOLDIE-USCAIN	Adjoint à l'administrateur provisoire – IEN-DAFPEN de l'Académie de Limoges
Mme MARTIN	Assistante de direction – Inspé de l'académie de Limoges
M. MOYON	Administrateur provisoire – MCF - Inspé de l'académie de Limoges
Mme POULY	Représentante de Mr AVISSEAU – FLSH de Limoges
Mme ZERROUKI	Adjointe de l'administrateur provisoire – PR – FST de Limoges

I. Approbation du compte-rendu du COSP du 9 juillet 2019 :

M. Fayol, président du COSP (Conseil d'orientation scientifique et pédagogique) de l'Inspé de l'académie de Limoges demande s'il y a des observations concernant le compte-rendu du COSP du 9 juillet 2019. Celui-ci est donc soumis au vote.

Nombre de votants	19	Pour	19	Contre	0	Abstention	0
-------------------	----	------	----	--------	---	------------	---

Le compte-rendu du COSP du 9 juillet 2019 est adopté à la majorité des présent·e·s et des représenté·e·s.

II. Bilan de la rentrée 2019-2020 :

M. Moyon, administrateur provisoire de l'Inspé de l'académie de Limoges, indique que la rentrée s'est bien déroulée dans l'ensemble et en étroite collaboration avec la Difor (Division de la formation) notamment pour l'accueil des stagiaires lors du séminaire de rentrée.

M. Moyon fait plusieurs constats :

II.1 Master MEEF 1^{ère} année :

- Les effectifs sont stables par rapport aux années passées ;
- Une réflexion doit être menée pour la rentrée 2020-2021 concernant la procédure de recrutement des M1. La grille de critérisation utilisée jusqu'à présent permet d'établir un classement des candidats par nombre de points obtenus en fonction de leur parcours mais celle-ci n'est plus adaptée (notamment pour la mention Professeur·e·s des Écoles). L'idée est de veiller à une meilleure équité.

II.2 Master MEEF 2^{ème} année :

• Fonctionnaires stagiaires du 1^{er} degré :

- Une hausse des effectifs est constatée sur les trois sites de formation (Guéret, Limoges et Tulle) par rapport aux années précédentes (115 professeur·e·s des écoles stagiaires recruté·e·s en 2019-2020 contre en moyenne 85 habituellement) ;
- L'académie de Limoges est l'une des seules à avoir vu le nombre de places au concours augmenter en 2019-2020.

- Fonctionnaires stagiaires du 2nd degré :
 - Une baisse du nombre de stagiaires 2nd degré est observée. Cependant, on constate une augmentation du nombre d'inscrit·e·s dans des disciplines non enseignées à l'Inspé (Arts plastiques, éco-gestion, génie thermique...). Parmi ces disciplines, on distingue deux catégories :
 - des stagiaires issu·e·s de la voie professionnelle pour lequel.le.s l'Inspé est redevable d'une formation (recherche, tutorat...) mais qui n'ont pas besoin de valider un Master 2 ;
 - des stagiaires non issu·e·s de la voie professionnelle et qui, quant à eux, devraient obligatoirement être inscrit·e·s en Master pour pouvoir être titularisé·e·s par la suite ;
 - Ces disciplines sont gérées conjointement avec la Difor et l'Inspection académique.

III. Entrée en Master MEEF :

M. Fayol indique qu'il y a deux grands chantiers sur lesquels il est nécessaire d'échanger et d'envisager des solutions : les **épreuves de positionnement**, amenées à remplacer la procédure de recrutement actuelle (par grille de critérisation), et les **stages**.

M. Fayol souhaite que deux groupes de travail soient mis en place, avec pour objectif, la réflexion autour de la mise en œuvre de ces deux grands axes et l'émission de propositions, dès le prochain COSP de janvier 2020.

M. Moyon évoque des contraintes de calendrier.

III.1 Les épreuves de positionnement :

- M. Moyon explique que la DGESCO (Direction générale de l'enseignement scolaire) et la DGESIP (Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle) ne comprennent pas pourquoi il n'existe pas d'épreuves de positionnement pour l'entrée en Master. Une réflexion est donc à mener pour 2020-2021 ;
- M. Fayol indique que nous avons une relative autonomie pour concevoir une politique et qu'il faut donc se donner des objectifs à atteindre. La finalité étant bien la formation des élèves ; de ce fait, il est nécessaire d'envisager une formation sur plusieurs années avec un socle de départ suffisant pour que les futur·e·s enseignant·e·s puissent bénéficier de la formation dispensée ;
- M. Moyon explique que, jusqu'alors, le procédé n'était pas très équitable. En effet, les étudiant·e·s ayant suivi le module de préprofessionnalisation obtenaient des points supplémentaires et étaient ainsi mieux classé·e·s que celles et ceux ne l'ayant pas suivi ;
- M. Fayol parle d'épreuves de positionnement (et non de tests) qui constitueraient des bases indispensables et suffisantes pour entrer dans la formation et pouvoir aller plus loin.

Ces épreuves seraient composées d'un minimum de savoirs et de savoir-faire pour devenir de futur·e·s enseignant·e·s :

- La maîtrise de la langue
- Des notions d'arithmétique et résolution de problème
- Une culture scolaire et des diverses disciplines (histoire-géographie, sciences, arts...)

Plusieurs questions ou remarques sont énoncées :

- Mme Boussely demande si ces épreuves seront bien mises en place dès la rentrée 2020 et dans ce cas, s'interroge sur la manière de communiquer cette nouvelle procédure aux futur·e·s entrant·e·s qui risque de les mettre en difficulté ; il faut qu'il·elle·s puissent avoir le temps de s'y préparer ;

- Mme Pouly souhaite connaître le périmètre de ce groupe de travail : s'agira t-il d'un groupe de travail interne à l'Inspé ou bien les composantes seront associées ?

M. Moyon répond qu'il est nécessaire de travailler tous ensemble car les étudiant·e·s émanent de toutes les composantes. Il est donc essentiel que dans ce groupe de travail soient représenté·e·s la préprofessionnalisation ainsi que les trois composantes FLSH, FST et FDSE ;

- M. Fayol estime qu'il est nécessaire de pouvoir présenter un certain nombre de points sur lesquels on pourra interroger nos futur·e·s enseignant·e·s ;

- M. Terraz trouve bonne l'idée d'un socle de base mais estime qu'il est dommage de ne pas pouvoir préparer dès cette année les étudiant·e·s à travers la préprofessionnalisation ou encore dans le cadre des licences ;

- Mme Legros émet une remarque quant à ces épreuves de positionnement. Elle indique que l'Inspé a une antériorité sur les tests d'entrée. Par conséquent, Mme Legros se demande comment faire en sorte que ces épreuves soient valides pour l'ensemble des filières et pas uniquement pour le 1^{er} degré ?

M. Moyon pense qu'il faut différencier le recrutement du 1^{er} degré et celui du 2nd degré. Les attendus n'étant pas tout à fait les mêmes, les critères doivent être différents.

- Mme Legros pose aussi la question des personnes en reconversion. Seront-elles soumises aux mêmes conditions de recrutement que les autres étudiants ?

M. Fayol répond que ces personnes en reconversion seront sans doute également concernées par ces épreuves. Mme Boussely estime que cela serait effectivement plus équitable ;

- M. Fayol évoque l'idée d'un socle de base défini par un seuil et non par des notes. Il ne s'agirait pas de faire une moyenne des notes de toutes ces épreuves.

M. Moyon démontre que le seuil ne sera pas suffisant car il faudra ensuite pouvoir établir un classement de ces futur·e·s étudiant·e·s. Les épreuves serviront donc de sélection (par élimination) et de classement (pour le choix des sites Limoges, Tulle, Guéret).

- M. Léopoldie-Uscain demande si un oral pourrait être envisagé dans le cadre de ces épreuves comme par exemple la lecture d'un texte.

M. Moyon répond qu'il serait trop compliqué d'organiser un oral au vu du nombre de candidats très important, notamment pour le parcours professeur des écoles.

- M. Laurencier indique qu'il est fondamental de maîtriser la langue française et qu'il en va de la crédibilité des enseignant·e·s. Il prend pour exemple la relation avec les parents via notamment les appréciations indiquées par les enseignants sur les bulletins de notes ou l'ENT et qui peuvent parfois être mal orthographiées.

M. Fayol interroge le COSP afin de savoir si les membres sont d'accord sur la mise en œuvre d'un groupe de travail ad hoc et demande qui souhaite intégrer ce groupe de travail. Ce point est soumis au vote.

Nombre de votants	19	Pour	19	Contre	0	Abstention	0
-------------------	----	------	----	--------	---	------------	---

L'ensemble des présent·e·s et des représenté·e·s approuve la constitution d'un groupe de travail. Ce groupe de travail concernant les épreuves de positionnement sera composé, entre autres, des trois doyens de la FLSH, de la FST, de la FDSE ou de leur représentant·e, de la responsable de la préprofessionnalisation et de Mme Boussey.

III.2 Les stages :

- M. Moyon explique la volonté de l'Inspé de mettre en place et de développer un continuum dans la connaissance du système éducatif, basé sur le stage et la culture de l'enseignement ;

- Ces stages doivent permettre aux futur·e·s enseignant·e·s de disposer de savoirs et de savoir-faire nécessaires pour assurer par la suite, une formation de qualité ;

- M. Fayol estime que cette notion de stage doit être présentée avec des objectifs précis justifiant l'organisation proposée ;

- Il faut distinguer 2 types de stages :

– **des stages de sensibilisation et d'information** à la fois brefs, nombreux et diversifiés qui permettront à chaque stagiaire d'être sensibilisé·e aux différents fonctionnements et spécificités, aux diverses populations, à la multitude des champs disciplinaires et des modalités d'intervention de chaque niveau d'enseignement (soit de la maternelle jusqu'au lycée).

M. Laurencier propose que ces stages de sensibilisation se déroulent dans des bassins d'éducation. Cela permettrait aux stagiaires de faire, par exemple, un stage dans une école, puis dans son collège de rattachement afin de pouvoir observer la liaison école-collège et ainsi le suivi des élèves.

– **des stages professionnels** permettant d'acquérir des savoirs et savoir-faire leur permettant de prendre en charge une classe. Il s'agit de stages longs sur le terrain avec une phase d'observation suivie d'une phase de prise en charge progressive avec une analyse critique.

- M. Gaudin demande quels seraient les moyens à la fois humains, techniques, en terme de temps qui seront alloués pour assurer cette organisation ? Il attire également l'attention sur le fait que ces personnels destinés à accueillir les stagiaires devront être nécessairement formés, ce qui repose la question des moyens.

M. Fayol répond qu'il est indispensable de définir préalablement les besoins afin de pouvoir les défendre par la suite et que le partage de la culture doit aussi intervenir au niveau des différents personnels intervenant aux divers niveaux.

- M. Moyon fait le comparatif entre la situation actuelle et la situation à venir : le concours va être placé en fin de Master 2 mais à ce jour, nous ne connaissons pas la nature de ce nouveau concours. Cela signifie que nous aurons un M1 et un M2 qui se voudront professionnels.

Nous ne connaissons pas les publics : y aura t-il des alternant·e·s (sous contrat avec l'Education Nationale), des non-alternant·e·s (sans contrat avec l'Education Nationale) ? Dans ce dernier cas, quel stage leur proposer ?

- M. Moyon précise que notre capacité d'accueil en Master 1 va dépendre de notre capacité à former nos Masters 2. Il est essentiel de réfléchir et de travailler en collaboration avec la Rectrice et le Secrétaire Général afin de connaître le nombre de contrats qui pourra nous être alloué, et leur répartition 1^{er} degré/2nd degré et en fonction des disciplines.
- Toujours selon M. Moyon, il faut réfléchir les maquettes autour de cette mise en stage et faire le lien entre le terrain et le théorique.

M. Fayol demande si l'ensemble du COSP est favorable à la mise en place d'un groupe de travail axé sur les stages et le soumet au vote.

Nombre de votants	19	Pour	19	Contre	0	Abstention	0
-------------------	----	------	----	--------	---	------------	---

L'ensemble des membres du COSP approuve.

Le groupe de travail pour les stages sera composé, entre autres, de Mme Laurié, de M. Léopoldie-Uscain, de Mme Legros, d'un·e représentant·e de la préprofessionnalisation, de M. Laurencier (pour le lycée) et d'un·e représentant·e du collège.

Ces deux groupes de travail ont donc pour mission de mettre en place un cadrage et de faire des propositions dès le prochain COSP du 22 janvier 2020.

IV. Actualités de la réforme pour la formation des enseignant·e·s :

M. Fayol précise qu'elle sera la situation de l'Inspé.

- L'Inspé sera associé à la préprofessionnalisation en L2 et en L3 (voire fin de L1) ;
- L'Inspé sera chargé de former les M1 et les M2 : il faudra définir de nouvelles maquettes. M. Moyon précise le calendrier pour l'élaboration de ces dernières. Ce calendrier est très serré et à ce jour, nous avons peu d'éléments concernant ces futures maquettes. Le dossier d'accréditation devra être envoyé en avril 2020 mais les versions définitives des maquettes devront avoir été, au préalable, validées par le Conseil de l'Inspé qui se tiendra le 15 avril 2020. M. Moyon précise que le calendrier étant contraint, ce dossier n'aura pas besoin d'être validé par les conseils centraux, à savoir la CFVU (Commission de la Formation et de la Vie Universitaire) et le CA (Conseil d'Administration) avant, la DGESIP acceptant qu'il soit validé au cours du printemps.

- L'Inspé participera à la formation continue. Cette mission très importante se fera en collaboration avec les personnels statutaires de l'Education Nationale (IEN, CPC...).
Pour M. Fayol, le risque est l'éclatement alors qu'il faudrait envisager une politique d'ensemble et être capable de travailler en synergie avec l'Education Nationale.

V. Questions diverses :

Les membres du COSP ne souhaitent aborder aucune question diverse.

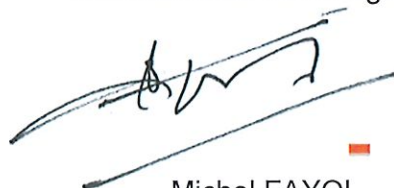
L'ordre du jour étant épuisé, M. Fayol lève la séance à 11h00 et annonce que le prochain COSP aura lieu le 22/01/2020.

La secrétaire de séance,



Sophie MARTIN

Le Président du COSP de l'Inspé
de l'académie de Limoges,



Michel FAYOL